

Délégués présents :

Norbert SCHICKEL
Jean-Jacques MOREL
André TINGEY
Maurice HENRY
Charles FRITSCH
Alfred WEICK
Robert GEORGE
Bernard ZINGLE
Mady REBERT
Pierre DISCHINGER
J-François WOLLBRETT
Antoinette STRAUMANN
Marc WIOLAND
Carla BRUNETTI
Roland GIANTI
Audrey LUTZ
Jean-Daniel CHAPOT
Thierry BESSEY
Jean ELLMINGER
Claude MEYER
Daniel THOMEN
J-François KABUCZ

Délégués représentés

Monique HANS
Angelo ROMANO
Bernard REINHEIMER
Denise BUHL
Patrick ALTHUSSER
Monique MARTIN
Patricia EBERSOHL
Virginie LAVAL

Délégués absents :

Jean-Martin MEYER
Daniel HAUDY
Philippe BRESCHBUHL
Heidi DEYBACH
Gabriel BURGARD
Geneviève TANNACHER

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 08 avril 2025 à 18 h 30

Sous la présidence de M. Norbert SCHICKEL, Président de la CCVM

POINT 6 – FINANCES

6.11. FINANCES – Tarifs centre de valorisation 2025

Le règlement intérieur du centre de valorisation voté par l'assemblée en date du 21 septembre 2021 prévoit que chaque dépôt effectué par un professionnel donne lieu à une facturation en fonction du type de matériel déposé avec un minimum de facturation de 1m³.

Afin de prendre en compte l'augmentation des tarifs de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), qui varient de + 1 €/T en 2024 pour l'incinération et de + 2 €/T pour l'enfouissement. Les tarifs tiennent compte de la répercussion de cette hausse. Il convient également de prendre en considération l'impact du transport car les matières collectées au sein du centre de valorisation sont acheminées vers des centres de traitement, et de la valeur du bois.

Il convient donc de voter les tarifs afférents qui seront applicables à compter du 1^{er} avril 2025

Matières déposées :	Prix au m ³ (2024)	Prix au m ³ (2025)
Gravats	19 €	20 €
Encombrants	61 €	68 €
Incinérables	59.50 €	60,50 €
Apport d'huissierie	15 € l'unité	15 €
Ferrailles	4,50 €	4,50 €
Végétaux	20 €	20 €
Bois	32 €	16 €
Plâtre	32 €	33 €
Papier/ carton	Gratuit	Gratuit

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE VALIDER les tarifs à compter du 1^{er} avril 2025 pour les dépôts réalisés par les professionnels au centre de valorisation.

DE PRECISER que chaque dépôt sera au moins comptabilisé à hauteur d'1 m³ si l'ensemble des matières déposées est inférieur à 1 m³.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou le Vice-Président en charge du dossier à signer tout acte rendu nécessaire par cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président, Norbert SCHICKEL

